

Cyberviolence: Comment sont contrôlés les groupes secrets sur Facebook ?



Deux groupes ont été fermés pour avoir diffusé des photos volées de femmes nues...

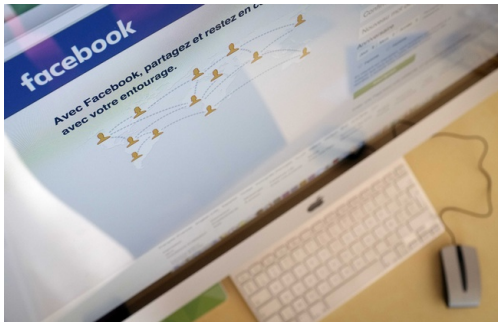


Illustration Facebook – LODI FRANCK/SIPA

Ils partageaient des photos de leurs copines nues assorties de commentaires graveleux ou insultants. Deux groupes secrets sur Facebook, « Babylone 2.0 » et « Garde ta pêche », ont été fermés en fin de semaine dernière après leur découverte par un journaliste belge. Pour pouvoir entrer dans ces groupes, il faut être coopté et personne d'autre que leurs membres ne peuvent en voir le contenu. Ce qui pose un problème au réseau social, dont le principe de modération est basé sur les signalements des utilisateurs.

« Banalisation de la violence »

« Chaque utilisateur a la possibilité de signaler tout contenu qu'il considère choquant, qu'il s'agisse d'un commentaire, d'un post, d'une page, d'un profil, etc. (...) Dès le premier signalement, le contenu est consulté et analysé par une équipe dédiée mobilisée 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Pour la France, nous disposons d'une équipe francophone », indique Facebook France. Il s'agit donc d'une modération *a posteriori*, qui n'intervient que lorsqu'un utilisateur du réseau alerte Facebook. Si tous les membres d'un groupe sont d'accord pour partager des contenus qui enfreignent « les standards de la communauté », il y a donc peu de chances pour que ceux-ci soient interdits.

« On sait que Facebook a des soucis de modération, estime Hélène Dupont, conseillère éditoriale sur le programme Internet sans crainte. On ne peut pas attendre de Facebook d'avoir la même vigilance qu'un média car ils n'ont pas de rédaction ou de comité éditorial. C'est pour cela que nous sommes favorables à l'éducation des utilisateurs en amont. » Chez les jeunes notamment, la connaissance des outils de signalement est importante. Mais lorsqu'ils voient un contenu qui les choque, ce n'est pas leur compétence technique qui fait défaut pour lancer une alerte : « On a vu que pour la cyberviolence ou le harcèlement, la tolérance est bien plus grande en ligne que dans la réalité, note Hélène Dupont. Il y a une banalisation de la violence sur Facebook et les jeunes en réfèrent peu à des adultes. »...[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DREIF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Cyberviolence: Comment sont contrôlés les groupes secrets sur Facebook